

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 14 MARS 2014

DECISION

Numéro 14 – 03 – 025

Décision 12 : Le programme complémentaire d'équipement en véhicules 2014.

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 10 mars 2014, s'est réuni le 14 mars 2014 à partir de 10 heures en Mairie de Saint Héand au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Étaient présents : Messieurs Jean-Paul Burdin (Vice-président) ; André Cellier (Vice-président) ; Claude Giraud (Vice-président) ; Bernard Philibert (Président).

Était excusée : Madame Nadia Sémache.

Exposé du rapport effectué par le Président :

Les crédits inscrits au budget 2014 pour les opérations immobilières (6,9 M € après prise du budget supplémentaire) ne devraient pas être utilisés en totalité cette année. Une partie d'entre eux devraient être en effet reportés sur l'exercice 2015.

Pour équilibrer les dépenses d'investissement d'une année à l'autre, il est proposé les opérations suivantes :

📁 2014 : Utilisation d'une partie des crédits destinés aux opérations immobilières (-2,1 M €) pour financer un programme complémentaire d'équipement en véhicules 2014 (+2,1 M €).

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2014

Publication : 27/03/2014

2015 : Diminution des crédits destinés au programme annuel d'équipement en véhicules (-2,1 M €) et prise en compte des crédits destinés aux opérations immobilières qui n'ont pas pu être utilisés en 2014 (+2,1 M €)

Le programme complémentaire d'équipement en véhicules 2014 pourrait être le suivant :

Types d'engins	Prix unitaire estimé	Plan d'équipement 2015 (quantité)	Prévision de dépenses
FPTL (1)	225 000 €	1	225 000 €
CCR (2)	240 000 €	2	480 000 €
CCFM (3)	225 000 €	2	450 000 €
VSAV (4)	82 000 €	8	656 000 €
BEA (5)	250 000 €	1	250 000 €
Total		14	2 061 000 €

- (1) Fourgon pompe tonne léger.
- (2) Camion citerne rural.
- (3) Camion citerne feux de forêt moyen.
- (4) Véhicule de secours et d'assistance aux victimes.
- (5) Bras élévateur aérien.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2014

Publication : 27/03/2014

**Vu le rapport présenté par le Président,
le bureau prend la décision suivante :**

Article 1 :

Le bureau du conseil d'administration approuve le programme complémentaire d'équipement en véhicules 2014 comme suit :

- ✓ 1 fourgon pompe tonne léger : 225 000 €
- ✓ 2 camions citernes ruraux : 480 000 €
- ✓ 2 camions citernes feux de forêt moyen : 450 000 €
- ✓ 8 véhicules de secours et d'assistance aux victimes : 656 000 €
- ✓ 1 bras élévateur aérien : 250 000 €

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental
d'incendie et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT